CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Association canadienne des soins de santé (ACS)

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Santé

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Le Canada occupe le deuxième rang à l'échelle mondiale en ce qui concerne les coûts des médicaments par habitant, et l'accès aux produits pharmaceutiques varie grandement au sein de la population canadienne.

L'ACS demande au gouvernement fédéral de travailler en collaboration avec l'ensemble des provinces, des territoires et des intervenants à l'élaboration d'un programme pancanadien relatif aux produits pharmaceutiques permettant de réduire les écarts en matière de couverture dans l'ensemble du continuum de soins et de réduire les écarts qui existent entre les sphères de compétence.

Une collaboration s'impose pour s'assurer que (1) tous les Canadiens bénéficient d'un accès en toute équité aux médicaments d'ordonnance nécessaires pour des raisons médicales, peu importe leur revenu et l'endroit où ils se trouvent, et que (2) le système est financièrement viable.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement fédéral est un collaborateur clé dans la réduction des coûts globaux des produits pharmaceutiques pour la population canadienne. En collaboration avec les provinces, les territoires et l'ensemble des intervenants, il pourrait examiner des options en vue de réduire le coût des produits pharmaceutiques, y compris les suivantes : accroître le pouvoir de négociation grâce à des ententes d'achat en vrac négociées avec les fabricants pour les grandes populations, moderniser le mandat du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés en vue de réduire le coût des médicaments, examiner des mesures pour assurer une utilisation appropriée et rentable des médicaments et trouver des moyens de réduire les coûts administratifs.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Les mesures visant à réduire les coûts administratifs, à accroître le pouvoir de négociation avec les fabricants de médicaments, et traiter du financement en vase clos feraient réaliser d'importantes économies pour la population canadienne.

Bon nombre de Canadiens doivent payer de leur poche des dépenses de santé. Les coûts varient d'une province à l'autre - certains Canadiens se retrouvent face à un fardeau important. Des réformes pourraient permettre de réduire les inégalités.

Des réformes donnant lieu à une réduction ou à une élimination des coûts payés de leur poche contribueraient à l'amélioration de l'état de santé des Canadiens. Les obstacles financiers empêchant l'accès à des médicaments nécessaires peuvent faire en sorte que des patients n'iront pas remplir leurs ordonnances et que cela peut avoir un effet néfaste sur leur santé.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le fait d'assurer un accès équitable aux médicaments nécessaires pour des raisons médicales allégerait les pressions exercées sur le système de soins de santé. De nombreux médicaments peuvent réduire le risque de contracter des maladies dans l'avenir. Si les patients ne remplissent pas leurs ordonnances à cause d'obstacles financiers, cela peut entraîner plus tard la nécessité de recourir à des formes de soins de santé plus dispendieux, comme l'hospitalisation.

Des réformes profiteraient aux entreprises. Les coûts des médicaments à la hausse constituent un défi de plus en plus important pour les employeurs quant à leur capacité à offrir aux employés des prestations d'assurance-médicaments. Des réformes pourraient permettre de réduire grandement les coûts des prestations d'assurance-maladie complémentaire pour les employeurs et pour les travailleurs.

Sujet : Santé

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Les aînés constituent le segment de population qui augmente le plus rapidement au Canada. D'ici 2036, 25 % de la population aura plus de 65 ans. Après 65 ans, les dépenses de santé par habitant doublent à chaque dix ans, atteignant 8 425 $ à l'âge de 75 ans et 16 821 $ à l'âge de 85 ans. Une stratégie globale permettant de reconnaître la valeur que représentent les aînés pour la société, de maintenir leur dignité et de fournir des options en matière de soins de qualité est requise. L'ACS demande au gouvernement fédéral de financer une commission nationale pour les aînés et la santé, dans l'optique d'élaborer une stratégie pour s'attaquer aux nombreux enjeux liés au vieillissement de la population canadienne.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$100 millions-499.9 millions

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Un montant de 150 millions de dollars sur dix ans versé par l'entremise du Conseil national des aînés de RHDCC ou du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les recommandations de la commission profiteraient aux aînés de toutes les régions du Canada et à leurs familles, y compris aux populations qui ont habituellement un accès réduit aux services de santé et une santé précaire, telles que les Autochtones ou les Canadiens à faible revenu, de même qu'aux prestataires de soins de santé et de services d'aide sociale aux aînés à l'échelle du continuum de soins, notamment les prestataires de soins de santé réglementés et non réglementés, la famille et autres aidants naturels, les travailleurs et bénévoles œuvrant au soutien communautaire partout au Canada, et les organismes locaux, gouvernementaux, privés, sans but lucratif et de bienfaisance qui financent ou dispensent des services aux aînés.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

- Possibilités pour les aînés ou les nouveaux aînés, de même que pour leurs familles, de déterminer ce qui est nécessaire pour leur permettre d'avoir une bonne qualité de vie pendant leur vieillesse;

- Possibilités pour tous les intervenants et tous les secteurs de participer à un dialogue, de collaborer et de mettre en œuvre les recommandations de la Commission;

- À plus long terme, une société ou un système de santé qui comprend les besoins des aînés et qui établit des priorités et des plans proactifs à cet égard; des aînés ou leur famille qui bénéficient des services ou du soutien nécessaires pour leur assurer une vieillesse heureuse; de la création d'emplois dans les services de réadaptation, les services de soutien à domicile et les programmes communautaires; des emplois à l'intention des spécialistes œuvrant auprès des aînés et les gérontologues; une meilleure stabilité d'emploi pour les soignants et une valorisation de leur statut.

Sujet : Santé

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

L'Association canadienne des soins de santé (ACS) veut s'assurer que les fonctions hospitalières, y compris la recherche, soient admissibles à un remboursement à 100 % de la TPS (TVH dans certains territoires de compétence). L'ACS recommande au gouvernement fédéral de modifier la Loi sur la taxe d'accise de sorte à porter à 100 % le remboursement de la TPS/TVH pour tous les achats admissibles notamment les intrants consacrés à la recherche dans les établissements publics sans but lucratif financés par l'État comme les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les services de soins à domicile et de soins communautaires.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$100 millions-499.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

L'article 259 de la Loi sur la taxe d'accise précise le mode d'application du remboursement de la TPS/TVH. Le pourcentage établi pour la recherche en santé, laquelle est essentielle au mieux-être des Canadiens, est de 50 % seulement, contrairement au taux de remboursement de 83 % accordé aux secteurs de la santé visés par la formule MUSH (municipalités, universités, écoles, hôpitaux). L'Association canadienne des soins de santé estime que le gouvernement fédéral devrait modifier la Loi sur la taxe d'accise afin de s'assurer que tous les achats admissibles, y compris les intrants consacrés à la recherche par tous les établissements publics sans but lucratif financés par l'État, tels que les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les services de soins à domicile et de soins communautaires, soient admissibles à un remboursement à 100 % de la TPS.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les inégalités au sein du système de remboursement de la TPS/TVH font en sorte que des fonds vraiment nécessaires aux services de santé sont retournés au gouvernement fédéral. Le système de santé, les établissements de soins de santé qui jouent un rôle dans la recherche sur la santé et l'innovation, les établissements de soins de longue durée et les services de soins à domicile et de soins communautaires bénéficieront d'une modification apportée à la Loi sur la taxe d'accise étant donné que 300 millions de dollars environ demeureraient au sein du système de santé, en supposant une TPS de 5 %.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Une Loi sur la taxe d'accise modifiée permettrait aux institutions de santé universitaires de jouer un rôle important dans la découverte d'innovations pouvant avoir un impact commercial et économique - création d'emplois, constitution d'un capital et accroîssement de la richesse au pays. La recherche en santé vise à améliorer la santé de la population canadienne, et les Canadiens bénéficieront de cette recherche et d'innovations pour relever les défis futurs liés à la santé.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

L'Association canadienne des soins de santé (ACS) est une fédération qui existe depuis 1931. Ses membres sont des organisations provinciales et territoriales en santé qui offrent des services à la population canadienne dans tous les volets du continuum de soins. L'ACS fournit des conseils éclairés relativement à l'amélioration continue du système de santé et travaille à l'obtention d'un système de santé innovateur, responsable et viable pour la population canadienne. Par l'entremise de ses membres, l'ACS représente tous les volets du continuum des services de santé, notamment ceux de la promotion de la santé, des soins actifs et des soins continus. Pour en apprendre davantage au sujet de nos solutions à l'égard des défis du système de santé, rendez-vous à l'adresse suivante : www.cha.ca.

La santé, à titre de secteur d'activité et à titre d'état d'être, contribue de façon vitale à l'économie canadienne. Comme service public, le secteur de la santé a une incidence positive énorme sur la compétitivité économique du Canada. Notre système de santé financé par l'État jouit d'un respect à l'échelle internationale parce qu'il assure la santé des travailleurs et offre aux entreprises établies au Canada un avantage concurrentiel distinct. Les investissements dans le secteur de la santé constituent des investissements dans notre économie.

Tous les pays développés qui disposent d'un système de soins de santé universel offrent un régime universel d'assurance qui rembourse les médicaments d'ordonnance - sauf le Canada. L'accès aux produits pharmaceutiques varie grandement au sein de la population canadienne, et de nombreux Canadiens « tombent entre les mailles du filet ». Dix pour cent des aînés au Canada, par exemple, ont semble-t-il admis avoir omis de renouveler des ordonnances de médicaments en raison du fardeau financier avec lequel ils doivent composer.

L'ACS est d'avis, [traduction] « qu'aucun Canadien ne doit assumer un fardeau financier excessif lorsqu'il doit recourir à la pharmacothérapie »; de plus, elle reconnaît le rôle du gouvernement fédéral et sa responsabilité en tant que partenaire dans l'élaboration avec les provinces et les territoires d'un modèle de financement d'une assurance-médicaments.

La viabilité même du système canadien des médicaments d'ordonnance est en jeu : le Canada occupe le deuxième rang à l'échelle mondiale (après les États-Unis) en ce qui concerne les coûts des médicaments par habitant et parmi les pays membres de l'OCDE, c'est celui qui connaît la hausse des coûts des médicaments la plus rapide.

La société dans son ensemble doit se préparer aux répercussions éventuelles causées par la population des aînés au Canada. Une commission nationale pour les aînés et la santé, ayant pour objectif d'élaborer une stratégie pour s'attaquer aux nombreux enjeux liés au vieillissement de la population canadienne, permettrait de bien comprendre les priorités et les besoins d'une population d'aînés qui vieillit et donnerait la possibilité aux aînés et à leurs familles de s'exprimer quant à la façon dont ils veulent vivre leur vieillesse et quant ce dont ils ont besoin. La commission pourrait se pencher sur les questions telles que les soignants, les options en matière de logement, les soins à domicile et les soins communautaires, les transports, la promotion de la santé et le mieux-être, les médicaments d'ordonnance, les infrastructures, les ressources humaines en santé et les régimes de pension.

Toutes les fonctions hospitalières devraient être admissibles à un remboursement à 100 % de la TPS. Près de 300 millions de dollars chaque année pourraient demeurer au sein du système de santé grâce à une modification apportée à la Loi sur la taxe d'accise afin de porter à 100 % le taux de remboursement de la TPS accordé en vertu de la formule MUSH (municipalités, universités, écoles et hôpitaux). Cela devrait inclure la recherche en santé, laquelle vise à améliorer le mieux-être de la population canadienne et cadre avec l'objectif du gouvernement fédéral en matière d'innovation et de création d'emplois.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.